

C.P.T.S.M.

Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer

Site : www.club-plongee-trouville.fr

Fiche individuelle d'inscription saison 2022/2023

N° de licence : Niveau de plongée :

M. - Mme - Mlle : Nom : Prénom :

Numéro : Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance : Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

TIV : oui - non RIFAP oui - non Permis bateau : côtier - hauturier

(Pour les nouveaux membres, le cas échéant, joindre une copie du brevet.)

En cas d'urgence : Nom: Tél

Pièces à fournir en totalité avec le dossier d'inscription

1. La présente fiche dûment complétée et signée au verso par vous-même ou votre représentant légal si vous avez moins de 18 ans.
 2. Un certificat médical modèle fédéral obligatoire (tout médecin / médecin fédéral) selon votre condition indiquée sur le tableau disponible sur le site www.club-plongee-trouville.fr, datant de moins de 120 jours.
 3. 1 photo d'identité (première inscription).
 4. Le règlement de la cotisation annuelle, de la licence, et de l'assurance complémentaire, facultative mais conseillée par chèque à l'ordre de CPTSM ou par virement RIB : FR10 3000 2059 3400 0007 0849 K62 - BIC/SWIFT CRLYFRPP: Merci de bien préciser votre nom dans le libellé du virement
 5. Merci de compléter la fiche 'autorisation parentale pour la plongée jeune' pour les membres mineurs.
-

autorisation de droit d'image adulte

j'autorise, / je n'autorise pas, le Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer à présenter, sur le site internet du club et ou les réseaux sociaux, les photos sur lesquelles je pourrais figurer dans le cadre des activités proposées en son sein.

autorisation de droit d'image mineur

Je soussigné,, représentant légal, (père, mère, tuteur)

autorise que mon enfant soit photographié(e) et/ou filmé(e).

Je permets :

- L'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications (presse, plaquettes...).
- La diffusion sur site internet du club.
- La diffusion sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook).

Fait à le

Signature

Pour des raisons d'assurance, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur licence et cotisation 15 jours après leur inscription ne pourront être admis.

Tarifs et horaires pour la saison 2022/2023

SECTIONS	COTISATIONS	HORAIRES*
Plongée adulte (>14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	182 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 105 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 20h à 21h30
Plongée enfant⁵ (10 à 14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	85 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 55 € + licence Pour les suivants	Se renseigner au club
Nage avec palmes Cette option ne donne pas accès aux autres sections.	120 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 80 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 19h à 20h30 Jeudi soir de : 20h à 21h

* - les horaires sont peuvent être modifiés et selon les saisons et les jours fériés.

Licences FFESSM	
Licence adulte (plus de 16 ans)	43 €
Licence jeune (de 12 à 16 ans)	27 €
Licence enfant (moins de 12 ans)	12 €

La cotisation :	€
La licence :	€
L'assurance loisir 1 <input type="checkbox"/> - 2 <input type="checkbox"/> - 3 <input type="checkbox"/> :	€
Don facultatif	€ _____
Total :	€

Assurances fédérales facultatives	
Assurance loisir 1	21 €
Assurance loisir 2	26 €
Assurance loisir 3	44 €
D'autres assurances sont proposées, n'hésitez pas à vous renseigner	

La cotisation "plongée adulte" du C.P.T.S.M. donne droit :

1. A être membre actif du C.P.T.S.M.
2. A l'accès gratuit à la piscine* strictement pendant les activités du club, avec encadrement obligatoire.
3. A un encadrement assuré par des moniteurs diplômés par la F.F.E.S.S.M. ou par l'État.
4. A la possibilité de participer au sein du Club aux différentes activités : nage avec palmes, technique, biologie, matériel, photos, ...
5. A la possibilité de préparer et de se présenter aux brevets fédéraux : niveaux I, II, III au sein du Club, (préparation des autres brevets au niveau départemental et régional en stages).
6. A l'utilisation du matériel mis à disposition par le club pendant les séances ou les sorties.
7. Aux plongées prévues et organisées par le Club.

* à la piscine de Trouville ou à la piscine de Deauville selon le cas.

Reste à votre charge :

- Votre petit équipement personnel : palmes, masque, tuba, ceinture, ...
- Les suppléments inhérents aux plongées et sorties : transport, hébergement, gonflage, restauration, ...
- Les fournitures indispensables : carnet de plongées, passeport de plongée, livret pédagogique...
- L'obligation morale d'accepter les termes de la Charte du C.P.T.S.M. (consultable au local du Club).

Fait à :
Le :
Signature - attestant que vous avez lu et que vous acceptez les termes de la charte.

Subaquatiquement vôtre
Le Bureau du C.P.T.S.M.